

VITURA.

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 64.933.290,40 euros
Siège social : 42, rue de Bassano - 75008 Paris
422 800 029 RCS Paris
(la « **Société** »)

Paris, le 14 janvier 2025

Informations concernant les conventions réglementées

VITURA a conclu le 12 décembre 2024 :

- un avenant au contrat de prêt d'actionnaire en date du 4 janvier 2024 consenti par la société NW CGR 1 S.à.r.l., à l'effet de proroger jusqu'au 31 octobre 2025 la date d'échéance finale du prêt, sans autre modification, notamment des conditions financières ;
- un avenant au contrat de prêt d'actionnaire en date du 14 février 2024 consenti par la société NW CGR 1 S.à.r.l. à l'effet de proroger jusqu'au 31 octobre 2025 la date d'échéance finale du prêt, sans autre modification, notamment des conditions financières ;
- un avenant au contrat de prêt d'actionnaire en date du 4 janvier 2024 consenti par la société NW CGR 2 S.à.r.l., à l'effet de proroger jusqu'au 31 octobre 2025 la date d'échéance finale du prêt, sans autre modification, notamment des conditions financières ;
- un avenant au contrat de prêt d'actionnaire en date du 14 février 2024 consenti par la société NW CGR 2 S.à.r.l. à l'effet de proroger jusqu'au 31 octobre 2025 la date d'échéance finale du prêt, sans autre modification, notamment des conditions financières ;
- un avenant au contrat de prêt d'actionnaire en date du 4 janvier 2024 consenti par la société NW CGR 3 S.à.r.l., à l'effet de proroger jusqu'au 31 octobre 2025 la date d'échéance finale du prêt, sans autre modification, notamment des conditions financières ;
- un avenant au contrat de prêt d'actionnaire en date du 14 février 2024 consenti par la société NW CGR 3 S.à.r.l. à l'effet de proroger jusqu'au 31 octobre 2025 la date d'échéance finale du prêt, sans autre modification, notamment des conditions financières.